

ITW Performance Polymers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ALUMINIUM LIQUID (F2) RESIN

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ALUMINIUM LIQUID (F2) RESIN
Numéro du produit	X0011
UFI	UFI: VVF0-E076-J00C-8TWU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Résine.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ITW Performance Polymers
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
customerservice.shannon@itwpp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

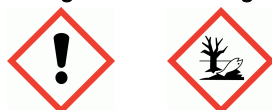
Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

Santé humaine Le produit contient une résine époxyde. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

ALUMINIUM LIQUID (F2) RESIN

Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
Contient	RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700), oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl];
Mentions de mise en garde supplémentaires	P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)	30-60%
Numéro CAS: 25068-38-6	Numéro CE: 500-033-5
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456619-26-0000
Classification	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	
Skin Sens. 1 - H317	
Aquatic Chronic 2 - H411	
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl];	1-5%
Numéro CAS: 68609-97-2	
Classification	
Skin Irrit. 2 - H315	
Skin Sens. 1 - H317	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

ALUMINIUM LIQUID (F2) RESIN

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin.
Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
-----------------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
---------------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Gaz ou vapeurs irritants.
-----------------------------	---------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Éviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
--	---

Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.
---	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Prévoir une ventilation suffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

ALUMINIUM LIQUID (F2) RESIN

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Ouvrir le fut soigneusement en cas le contenu soit sous pression. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700) (CAS: 25068-38-6)

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 8.33 mg/kg p.c. /jour
Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 12.25 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc ou plastique. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.

ALUMINIUM LIQUID (F2) RESIN

Autre protection de la peau et du corps	Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.
Mesures d'hygiène	Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail. Enlever rapidement tout vêtement qui devient mouillé ou contaminé. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide visqueux.
Couleur	Claire (ou pâle). Gris.
Odeur	Légère.
pH	pH (solution concentrée): 7.0 @ 20 °C
Point de fusion	n/d°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>204.4°C @
Point d'éclair	> 93.3°C
Taux d'évaporation	<<1 (butyl acetate =1)
Densité de vapeur	>1
Densité relative	1.92 @ 20 °C°C
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
----------------------------	-----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Oxydants puissants. Acides. Amines.
-------------------	-------------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Non disponible.
---	-----------------

10.4. Conditions à éviter

ALUMINIUM LIQUID (F2) RESIN

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants. Acides forts. Amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Vapeurs/gaz/fumées de : Acides - organiques. Aldéhydes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Contact cutané Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Le produit contient une résine époxyde. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Voie d'exposition Inhalatoire Ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Eviter le rejet dans l'environnement. Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

ALUMINIUM LIQUID (F2) RESIN

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet 08 04 99

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Aucune autre information connue.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3082

N° ONU (IMDG) 3082

N° ONU (ICAO) 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN (Number average MW <= 700))

Nom d'expédition (IMDG) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN (Number average MW <= 700))

Nom d'expédition (ICAO) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN (Number average MW <= 700))

Nom d'expédition (ADN) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN (Number average MW <= 700))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

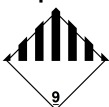
Classe ADR/RID 9

Etiquette ADR/RID 9

Classe IMDG 9

Classe/division ICAO 9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-F

ALUMINIUM LIQUID (F2) RESIN

Code de consignes
d'intervention d'urgence •3Z

Numéro d'identification du
danger (ADR/RID) 90

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC Aucune information requise.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 22/03/2021

Révision 17

Remplace la date 03/04/2018

Mentions de danger dans leur
intégralité H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.